



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 14 novembre 2024

Le quatorze novembre mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 08/11/2024

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 11 - Votants : 15

Présents : M. Benoît COUTEAU, maire, M. Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, M. Pascal BOUTON, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, M. Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Sylvie CHATELLIER, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, Mme Servane CHESNEAU

Absents excusés : Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD), M. Sébastien BESSON (pouvoir donné à Mme Hélène QUÉMÉRÉ), M. Richard LOPEZ (pouvoir donné à M. Pascal BOUTON), M. Vincent CAILLÉ (pouvoir donné à M. Stéphane ENTÈME), Mme RAVELEAU DUAUT Magalie (pas de pouvoir donné)

Secrétaire de séance : M. Pascal BOUTON

2024-11-14-009 – Convention de financement du poste de chargé de coopération demandé par la CAF

Considérant ce qui suit :

La subvention dite « Pilotage du projet de territoire - Chargé de coopération Ctg » constitue la convention en annexe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ↳ **ACTE** l'engagement de la commune par cette convention
- ↳ **VALIDE** la convention de financement du poste de chargé de coopération demandé par la CAF

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Registre certifié conforme,

Secrétaire de séance
M. Pascal BOUTON

Le Maire
Benoît COUTEAU



Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024

ID : 044-214401002-20241114-20241114009-DE

